

Avis administratifs

7211756501 - AA



Révision du Plan Local d'Urbanisme d'Héricy 2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2019-26 du 12 septembre 2019, le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme d'Héricy. A cet effet, le vice-président du Tribunal administratif de Melun a désigné Mme Hélène PLANQUE, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 7 octobre 2019 au 13 novembre 2019 en mairie d'Héricy (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture. Mme le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- le lundi 7 octobre 2019, entre 9 h 00 et 12 h 00 en mairie d'Héricy,
 - le samedi 19 octobre 2019, entre 9 h 00 et 12 h 00 en mairie d'Héricy,
 - le mercredi 13 novembre 2019, entre 14 h 00 et 17 h 00 en mairie d'Héricy.
- Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie d'Héricy (siège de l'enquête publique), 6, rue de l'Église, 77850 Héricy où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et les samedis matin hormis les samedis 2 novembre 2019 et 9 novembre 2019). Il sera également disponible à l'adresse suivante : www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique6 sur le site internet de la commune de Héricy <https://www.hericycy.fr/> et sur des postes informatiques au siège de la communauté d'agglomération (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie d'Héricy pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Par courrier postal avant le mercredi 13 novembre 2019 à 17 h 00 à l'attention de Mme Hélène PLANQUE, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie d'Héricy, 6, rue de l'Église, 77850 Héricy.

- Par courriel à l'adresse suivante mairie@hericy.fr avant le 13 novembre 2019 à 17 h 00.

- En ligne sur www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique6
Ces observations, propositions et contre-propositions seront tenus dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <https://www.hericycy.fr/> et sur le site www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique6 pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Le dossier d'élaboration du PLU et son évaluation environnementale arrêtés en conseil communautaire.
- Les avis des personnes publiques associées et consultées.
- L'avis de l'autorité environnementale.
- Le bilan de la concertation.

Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie d'Héricy et à la préfecture de Seine-et-Marne aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7211290701 - AA

Communauté de communes BASSÉE MONTOIS Projet de PLUI 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le président de la Communauté de communes Bassée Montois, par arrêté n° 77 en date du 9 septembre 2019, a décidé de mettre à l'enquête publique les dispositions du projet de plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de communes.

Ce projet a pour objectifs principaux : de conserver la dynamique démographique du territoire en réorientant son armature urbaine, d'engager la diversification de l'économie locale en lien avec les atouts et les ressources du territoire, de maintenir la qualité du cadre de vie, développer les services et préserver le patrimoine bâti du territoire, de préserver les paysages, l'environnement et aménager un territoire résilient et durable face aux effets du réchauffement climatique.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés pendant 32 jours consécutifs, du 18 octobre 2019 au 18 novembre 2019 inclus :

- au siège de la Communauté de communes, également siège de l'enquête, 12, rue Joseph-Bara à Bray-sur-Seine, du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- et dans les 42 mairies de la Communauté de communes Bassée Montois : aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ;

- Les pièces du dossier seront également consultables sur un site électronique dédié : <https://www.democratie-active.fr/plui-basseemontois/>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur l'un des registres papiers susmentionnés ;
- sur le registre électronique dédié à cet effet, à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/plui-basseemontois/> ou bien à l'adresse mail : pluicbasseemontois@democratie-active.fr
- M. Raymond Alexis JOURDAIN, le commissaire enquêteur sera présent et recevra :
 - à la mairie de Donnemarie-Dontilly : le vendredi 18 octobre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00.
 - à la mairie de Villuis : le lundi 21 octobre 2019 de 9 h 30 à 10 h 30.
 - au siège de la Communauté de communes, 12, rue Joseph-Bara à Bray-sur-Seine : le lundi 21 octobre 2019 de 11 h 00 à 12 h 30.
 - à la mairie de Grisy-sur-Seine : le lundi 21 octobre 2019 de 14 h 00 à 15 h 30.
 - à la mairie de Villenaux-la-Petite : le lundi 21 octobre 2019 de 16 h 00 à

- 18 h 00.
- à la mairie de Savins : le jeudi 24 octobre 2019 de 9 h 30 à 10 h 30.
- à la mairie de Cessoy-en-Montois : le jeudi 24 octobre 2019 de 11 h 00 à 12 h 30.
- à la mairie de Jutigny : le jeudi 24 octobre 2019 de 14 h 00 à 15 h 30.
- à la mairie de Luisetaines : le jeudi 24 octobre 2019 de 16 h 00 à 18 h 00.
- à la mairie de Paroy : le vendredi 8 novembre 2019 de 9 h 30 à 10 h 30.
- à la mairie de Gouaix : le vendredi 8 novembre 2019 de 11 h 00 à 12 h 30.
- à la mairie de Bazoches-les-Bray : le vendredi 8 novembre 2019 de 14 h 00 à 15 h 30.
- à la mairie de Châtenay-sur-Seine : le vendredi 8 novembre 2019 de 16 h 00 à 18 h 00.
- à la salle polyvalente de Vimpelles : le samedi 9 novembre 2019 de 10 h 00 à 12 h 00.
- à la mairie de Gurcy-le-Châtel : le vendredi 15 novembre 2019 de 11 h 00 à 12 h 30.
- à la mairie de Villeneuve-les-Bordes : le vendredi 15 novembre 2019 de 14 h 00 à 15 h 30.
- à la mairie de Meigneux : le vendredi 15 novembre 2019 de 16 h 00 à 18 h 00.
- à la mairie de Les Ormes-sur-Voulzie : le lundi 18 novembre 2019 de 14 h 00 à 15 h 30.
- à la mairie de Bray-sur-Seine : le lundi 18 novembre 2019 de 16 h 00 à 17 h 00.

Aux termes de cette enquête publique, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de PLUI, éventuellement modifié afin de tenir compte des conclusions de l'enquête publique et des différents avis recueillis.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter les conclusions du commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes et sur le site Internet dédié <https://www.democratie-active.fr/plui-basseemontois/>, pendant une durée d'un an.

Régime matrimonial

7212113401 - RM

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître ARTIS-RABEREAU, notaire à Montereau-Fault-Yonne, le 24 septembre 2019, il résulte que M. Pierre Guy FREGET, à Paris 15ème arrondissement (75015) le 1er mai 1934, de nationalité française, et Mme Marie-Claire Alice Thérèse BRIQUET, son épouse, à Melun (77000) le 18 juin 1935, de nationalité française, demeurant ensemble à Montereau-Fault-Yonne (77130), 26, rue du Général-Château, mariés à la mairie de Fontainebleau (77300) le 26 décembre 1957 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître MIARD, notaire à Montereau-Fault-Yonne (77130), le 24 décembre 1957, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle tel qu'il est établi par l'article 1526 du code civil.

Conformément à l'article 1397 alinéa 3 du code civil, les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées à Me ARTIS-RABEREAU, notaire à Montereau-Fault-Yonne.

Vie de sociétés

7212134901 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10 septembre 2019, il a été constitué une société civile ayant pour :

Dénomination : SHAB0377.
Siège social : 38, rue des Bleuets, 77760 La Chapelle-La-Reine.
Durée : 99 ans.
Capital : 100 euros.
Objet : acquisition, administration, gestion de tous biens et droits immobiliers.

Gérants : Mme Hayriye KUMALAR épouse SECEN demeurant 17, route de Moret, 77140 Nemours et Mme Suzan GUNYAYLA épouse DEMIRCI demeurant 38, rue des Bleuets, 77760 La Chapelle-La-Reine.
Agrément : les cessions de parts sociales sont soumises à agrément.
La société sera immatriculée au RCS de Melun.

7210545501 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée Centre Podologique Île de France.
Capital : 1 000 euros.
Siège social : 26, cours du Danube, 77700 Serris.

Objet : activité de podologie ; création de chaussures orthopédiques, de chaussures thérapeutiques de série ; création d'orthèses plantaires et de releveurs de pied ; toutes activités connexes et annexes se rapportant à l'objet social.
Président : Chérif CHEMLEKH, 27 Ter, ruelle Binette, 77600 Conches-sur-Gondouire.
Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS Meaux.

Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique.
Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

7209896501 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée KBCG Conseils et Services.

Capital : 100 euros.
Siège social : 10, rue de la Friperie, 77160 Provins.

Objet : conseils et assistance opérationnelle à destination des entreprises ; Gestion de projet.

Président : KERAINÉ Rabah, 10, rue de la Friperie, 77160 Provins.

Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS Melun.

Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique.
Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

7211903301 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : GB7.
Forme : SAS.

Siège social : 2, avenue de l'Europe, 77600 Bussy-Saint-Georges.

Objet : l'exploitation de discothèque, pub, lounge, bar, restaurant, café, brasserie, restauration rapide, salon de thé et toutes prestations de services dans le domaine de l'événementiel dont notamment location de salle et matériel non réglementés pour les événements et plus généralement ce qui correspond à l'exploitation de la licence « grande restauration ».

Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 150 000 euros.

Cession d'actions et agrément : les actions peuvent être cédées entre associés ou à des tiers étranger à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des 2/3.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :

Président : SWEET DIGITAL MEDIA SASU, 111, avenue Victor-Hugo, 75784 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 801 751 066.

Représentant permanent : M. Oualid BARBOUCHI.

La société sera immatriculée au RCS de Meaux.

7212221901 - VS



CESSION DE FONDS

Aux termes d'un acte SSP en date à Concarneau le 30 septembre 2019 enregistré à Melun le 7 octobre 2019 (référence 2019 A 3416), la société CAP FRAICHEUR, SAS au capital de 937 093 euros, ayant son siège social à Herblay (95220), 3, rue Paul-Signac, ZAC des Copistes, immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 793 006 222,

A vendu à la société SOCOREX, SAS au capital de 50 000 euros, ayant son siège social à Concarneau (29900), Zone d'activités de Colguen, 10, rue Victor-Schoelcher, immatriculée au RCS de Quimper sous le numéro 500 518 113, les éléments d'actifs constituant la branche d'activités de conditionnement de barquettes d'un fonds de commerce qu'elle exploite à Brie-Comte-Robert (77170), rue Gustave-Eiffel, ZAC de la Haie Passart, moyennant le prix de 53 270 euros, s'appliquant pour 25 000 euros aux éléments incorporels et 28 270 euros au matériel. L'entrée en jouissance a été fixée au 30 septembre 2019.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à la société d'avocats FIDAL, bureau de Meaux (77103), 9, cours Raoult.

Pour avis, Le Liquidateur.

7211941001 - VS



KPKC

Société à responsabilité limitée
En cours de liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 12, rue des Palis 77140 NEMOURS
RCS Melun 523 520 310

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale du 2 octobre 2019, tenue 19, rue Anatole-France, 45400 Fleury-les-Aubrais, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur, Mme Claudine CAILLARD, épouse KOCH demeurant 19, rue Anatole-France, 45400 Fleury-les-Aubrais et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes seront déposés au RCS de Melun.

Le Liquidateur.

7212222901 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 septembre 2019, à Quincy-Voisins. Dénomination : FASHION ESTHÉTIQUE.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 4 bis, place de la Mairie, 77860 Quincy-Voisins.

Objet : soins de beauté et esthétique.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 500 euros divisé en 50 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : toute transmission de titres doit être agréée par décision collective extraordinaire des actionnaires.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Ont été nommés :

Président : Mme Magalie AQUINO, 21 A, rue de Crécy 77580 Bouleurs.

Directeur général : Mme Ingrid PARMENTIER, 15, rue du Grand-Cerf, 77100 Meaux.

La société sera immatriculée au RCS de Meaux.

Pour avis.

7211940701 - VS



EFEC MELUN

90, rue Pascal
77000 VAUX-LE-PÉNIL
Tél. 01 60 56 50 20
efec.melun@efec.fr

FL ENVIRONNEMENT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social :
13, rue de la Croix Saint-Jacques
77130 MAROLLES-SUR-SEINE
520 919 960 RCS Melun

AVIS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2019, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au RCS de Melun.